

Programme d'animation de mai à juillet 2019

Date	18 mai 2019
Inscription	5 mai, min. 2 pers, max. 6 pers.
Lieu	Journée dans le Gros de Vaud avec trampoline et château
Heure de rdv	09h30 à St-Charles à Romont
Heure de retour	16h30 à St-Charles
Prix	60frs, à payer au départ
Responsable	Sophie Scheel (079.503.62.27)

Date	8 juin 2019
Inscription	5 mai, min. 2 pers, max. 6 pers.
Lieu	Journée avec les animaux à La Neirigue
Heure de rdv	09h30 à St-Charles à Romont
Heure de retour	16h30 à St-Charles
Prix	70frs, à payer au départ
Responsable	Sophie Scheel (079.503.62.27)

Date	29-30 juin 2019
Inscription	20 mai, min.2 pers, max. 6 pers.
Lieu	Week-end en valais
Heure de rdv	9h à St-Charles, 9h30 parking du co-voiturage de Vaulruz
Heure de retour	16h au parking du co-voiturage ou 16h30 à St-Charles,
Prix	250frs, à verser sur le compte jusqu'au 30 mai. No° IBAN : CH77 8012 9000 0160 8966 0 pour la Banque Raiffeisen de la Glâne
Responsable	Laurence Aeberhard (079.575.89.48)

Date	13 juillet 2019
Inscription	5 juin, min. 2 pers, max 6 pers.
Lieu	Direction le Moléson et ses luges d'été
Heure de rdv	10h à St-Charles, Romont ou 10h20 parking du co-voiturage à Vaulruz
Heure de retour	16h30h à Vaulruz ou 16h45 à St-Charles
Prix	50frs, à payer au départ
Responsable	Sophie Scheel (079.503.62.27)

Informations importantes concernant les inscriptions

Frais d'annulation lors d'un week-end, d'un séjour (vacances), d'une manifestation avec réservation de billets.

Si vous renoncez à l'inscription de votre enfant, si vous la modifiez ou si vous souhaitez d'autres changements avant la date du départ, les frais suivants vous seront facturés :

- 60 à 31 jours avant le départ 0%
- 30 à 15 jours avant le départ 60%
- 14 à 9 jours avant le départ 80%
- 8 à 0 jours avant le départ ou en cas d'absence au départ 100%

La date de réception de votre communication écrite par l'Association Adolescence et Handicaps fait foi pour déterminer la date de l'annulation ou de la modification ; si elle tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, c'est le jour ouvrable suivant qui fait office de date de référence.

Cette réglementation s'applique également aux communications par email, via notre site Internet, par répondeur téléphonique, fax ou via d'autres médias électroniques.

Si l'annulation concerne l'état de santé de votre enfant, vous nous ferez parvenir un certificat médical attestant que votre enfant ne peut participer au séjour. Dans ce cas, nous ne vous facturerons pas le séjour.

Merci de votre compréhension

Pour l'animation
Sophie Scheel et Laurence Aeberhard